

Préparation au mariage des indifférents et des chrétiens sans instruction religieuse

D'INNOMBRABLES baptisés demandent à l'Église de consacrer leur mariage, bien qu'ils soient de toute évidence incapables de profiter d'un sacrement. Tout comme nous baptisons nombre d'enfants chez lesquels le caractère baptismal ne s'épanouira jamais en vie surnaturelle consciente.

Continuer d'être larges dans l'espoir de maintenir dans l'orbe de l'Église un plus grand nombre d'individus, ou devenir plus stricts pour maintenir plus drue la vie d'une Église plus concentrée, partant plus conquérante, chacun sait que c'est le gros cas de conscience qui domine toute la pastorale d'aujourd'hui. Or, quelles que puissent être ses vues personnelles à ce sujet, aucun pasteur ne peut se permettre de faire cavalier seul et d'oublier sa solidarité avec l'ensemble. Et en 1956, il est toujours reçu que l'on admet au mariage religieux tous ceux qui se présentent, sauf dans un petit nombre de cas énumérés limitativement par le Code, et qui, étant donné qu'il s'agit de « choses odieuses », doivent être interprétés strictement, et ne peuvent être urgés que s'il y a évidence qu'ils doivent l'être.

Il arrive même assez souvent que l'une des deux parties n'éprouve qu'un désir très relatif, ou même qu'elle rejette personnellement l'idée, du mariage chrétien. Et l'autre partie n'a pas toujours des convictions assez tenaces pour l'exiger sous peine de rupture. Quel est le curé qui, s'il est informé en temps utile, ne se considérera comme obligé de faire ce qu'il peut — s'il peut quelque chose — *per se vel per alios* pour éviter un mariage civil ? Est-ce un abus ?

Si l'on ne considérait que le respect dû au sacrement, ce ne serait pas douteux. Mais d'autres considérations ne peuvent être négligées, et malgré la répugnance instinctive que nous avons tous pour les pressions en matière religieuse, elles peuvent facilement amener à juger favorablement cette manière d'agir, si toutefois on se contente d'aider la liberté, sans jamais la violenter. Voici quelques-unes de ces considérations :

1° On se marie à deux. Et si l'un des deux est dans des dispositions acceptables, si rudimentaires soient-elles, son bien spirituel exige que l'on fasse tout pour aboutir à une célébration canonique, du moins si le mariage est humainement viable, afin de ne pas lais-

ser s'engager dans l'état de péché public celui qui a encore un reste de vie chrétienne.

2° C'est toujours une grosse responsabilité que de laisser s'introduire les premiers mariages civils entre baptisés là où ils sont encore inconnus. Car même s'il nous faut constater qu'une structure chrétienne de la société peut malheureusement recouvrir bien des misères, il est toujours grave de lui laisser donner, sans intervenir, les premiers coups de pioche.

3° Une célébration canonique du mariage établira un lien valide devant Dieu, par lui-même titre aux grâces de l'état conjugal chrétien, dès que l'un des deux sera dans de meilleures dispositions. Rappelons-nous la doctrine de la reviviscence des sacrements.

4° Le ministère du prêtre qui aura à s'approcher des intéressés à l'article de la mort sera bien simplifié s'il n'y a pas cet obstacle supplémentaire à l'administration des derniers sacrements.

5° Le mariage civil rend peu probable le baptême d'une descendance qui sera définitivement perdue pour l'Église. Tandis que, dans un pays où la remontée chrétienne est, si peu que ce soit, amorcée, on doit espérer que l'Église pourra relever le niveau spirituel de cette descendance, si elle lui appartient par le baptême. Dans notre région, nous avons la joie de constater que la jeune génération se rapproche beaucoup plus de la vie chrétienne normale, avec bien des lacunes sans doute, que la génération précédente.

Pour toutes ces raisons — il faut en passer par là — tout curé, sans avoir pour autant à s'accuser de laxisme, aura souvent à admettre au mariage, soit qu'ils se présentent d'eux-mêmes, soit qu'on les y ait plus ou moins discrètement amenés, des baptisés qui ne sont pas, tels qu'ils se présentent, en état de recevoir fructueusement un sacrement. Et, tout en ayant la certitude qu'il ne les amènera que rarement à des dispositions pleinement satisfaisantes, son devoir sera de tout mettre en œuvre pour donner au moins tout ce qui peut leur être donné.

Le C.P.L. a eu l'idée de demander à un curé, dont le seul titre est d'être pris dans le rang, d'essayer de dire comment il s'en tire en face de ce problème : concilier le respect dû au sacrement avec l'attitude de facilité universellement adoptée. Et si l'on a choisi ce curé-là, c'est à cause de son champ d'action un peu particulier : vaste territoire d'ascendance protestante, aujourd'hui pratiquement paganisé, dans lequel se délite une paroisse catholique peu fervente (1/8 de pratiquants). Cette situation, étant donné que la question religieuse ne joue pratiquement pas dans le choix du conjoint, et que néanmoins presque tous les baptisés catholiques se marient encore à l'église, lui vaut une quantité considérable de mariages mixtes, soit avec des protestants fort peu convaincus (autrement ils ne se marieraient pas à l'église et n'accepteraient pas que leurs enfants soient catholiques), soit avec des non-baptisés. Quant aux mariages dont les deux parties sont catholiques, il est vraiment rare que les deux à la fois aient le minimum d'instruction religieuse en deçà de quoi il n'y a rien. C'est dire que, si le curé veut prendre au sérieux son minis-

tère auprès des fiancés, il est obligé de réfléchir souvent à la question... Et ensuite, comme vous tous, il fait ce qu'il peut.

Aussi, pendant que certains privilégiés parmi vous, en vertu de leurs fonctions ou par vocation spéciale, recherchent utilement le moyen de faire monter toujours plus haut la spiritualité conjugale de l'élite chrétienne, nous entreprendrons la tâche plus humble, mais dont la clientèle est beaucoup plus nombreuse, de chercher comment remonter de quelques points le minimum fort voisin de zéro que nous rencontrons tous les jours.

La première démarche qui s'impose est d'essayer de connaître les dispositions réelles, vis-à-vis de la foi, du candidat au mariage.

Nous avons à ce propos le devoir de rendre grâces à l'instruction *Sacrosanctum*.

Nous avons tous pesté lors de sa publication. Nous n'avons pas ménagé les boutades à l'adresse des autorités qui veulent, à l'instar des administrations civiles, submerger dans une marée de papiers l'Église du XX^e siècle... Mais une fois passé le premier accès de mauvaise humeur, tous ceux qui ont exécuté sérieusement l'instruction ont dû convenir que l'obligation où nous sommes, *sub gravi*, de nous ménager un entretien individuel avec chaque partie, est un bienfait inestimable, pour peu que nous soyons disposés à en exploiter toutes les possibilités.

Si surmenés que nous soyons, nous devons accepter d'y passer tout le temps nécessaire, choisir des heures incommodes pour nous-mêmes si elles sont commodes pour nos interlocuteurs, et si elles permettent ainsi de les retenir plus longtemps sans qu'ils s'impatientent. Il faut y créer un climat assez cordial et assez confiant pour qu'on puisse l'inviter à revenir sans qu'il y voie une corvée...

Nous passerons rapidement sur ce qui est purement administratif et aussi sur les empêchements qui n'ont aucune chance d'exister, mais nous donnerons toute l'attention voulue à la question : « Pratique religieuse actuelle ». On tâchera d'obtenir beaucoup plus qu'une simple déclaration du comportement extérieur et, avec le tact voulu, de provoquer un compte de conscience, non sacramentel, sur l'attitude religieuse fondamentale.

Il est un peu vain d'établir des catégories précises dans un domaine aussi varié que celui des âmes : il n'y a que des cas individuels. Néanmoins, nous nous risquerons à discerner trois grands groupes parmi ces « gros grains ».

LES INDIFFÉRENTS

Nous pourrions aussi les appeler les « endormis ». Ce sont les plus nombreux. Ils ont eu jadis une instruction religieuse élémentaire, ont fait une communion solennelle qui n'était ni meilleure ni pire que celle de la moyenne. Ils ont eu des velléités de persévérance pendant quelques mois. Puis, repris par leur milieu, ils ont tout laissé s'estomper. Et dix ans après on ne les voit à l'église, si tant est

qu'ils y viennent encore, que lorsqu'ils y sont poussés par la pression sociale (messe de minuit, Rameaux, etc.).

Voulez-vous que nous essayions d'imaginer le dialogue qui peut s'établir — vous saurez transposer pour des cas différents — avec ce garçon que nous connaissons bien, qui nous dit bonjour dans la rue, mais que nous ne voyons plus jamais aux offices.

« En quelle année as-tu fait ta communion?... Étais-tu content de la faire?... L'avais-tu prise au sérieux?... Te souviens-tu de ce que tu avais promis alors?... Tu ne l'as jamais désavoué?... Pries-tu quelquefois?... Te considère-tu vraiment comme catholique? (Ici sursaut indigné.) — Ah! pour ça, oui. Vous ne me voyez pas souvent à la messe, mais pour être catholique, je suis catholique, autant que ceux qui sont toujours fourrés à l'église. Je veux être marié en catholique, et personne ne me fera changer. (N'oublions pas que nous sommes en région mixte.) »

Quand on en arrive à une déclaration de ce genre, on en sait assez pour discerner un reste de foi. Le cas n'est pas désespéré.

On peut donc passer à une seconde étape : lui révéler ce qui lui est accessible sur le mystère du mariage-sacrement.

Voici comment l'entretien pourrait être conduit. (Évidemment, nous le résumons, car en fait il ne peut avoir cette densité.)

Nous commencerons par lui montrer dans le mariage un mystère de charité :

« As-tu songé à ce que tu vas faire dans trois semaines?... Quel changement va s'introduire dans ta vie?...

« Tu aimes bien Une telle?... C'est parfait... Mais qu'est-ce que ça veut dire? Que tu la trouves gentille? Que tu as plaisir à la regarder? Ça ne suffit pas : dis-toi bien qu'elle n'aura pas toujours cette allure-là... Si tu l'aimes vraiment, c'est tout autre chose : c'est que tu as décidé de la rendre heureuse et de tout faire pour cela. Elle d'abord, toi après. Mais si elle t'aime vraiment, elle a décidé la même chose à ton endroit. Donc chacun de vous sortira de soi-même, s'oubliera pour l'autre. Et un jour, vous sortirez de vous-mêmes, ensemble, pour les enfants que vous aurez appelés à la vie... Cela s'appelle la charité en langage chrétien.

« Mais, dis donc, puisque tu as été au catéchisme, ne t'y a-t-on jamais parlé de quelqu'un qui s'est oublié pour les autres, plus que personne ne le fera jamais, jusqu'à en mourir... Et en retour, il y a bien des chrétiens qui, par reconnaissance, ont entrepris des choses colossales, et nombre d'entre eux y ont laissé leur peau. Autrement dit, Jésus-Christ a aimé son Église, et son Église le lui a rendu.

« Eh bien! Notre-Seigneur entend que, lorsqu'ils se marient, les baptisés copient cet amour-là, et qu'on puisse se servir de leur amour comme d'un exemple qu'on puisse citer aux gens pour leur donner une idée de la façon dont le Christ et l'Église se sont aimés et s'aiment encore.

« Tu ne trouves pas que c'est rudement beau? Évidemment, ce n'est pas toujours facile, parce que tous, nous avons tendance à songer

à nous-mêmes d'abord. Mais vois-tu, quand deux baptisés se marient, Dieu donne sa parole : il les aidera à y parvenir. Il s'y engage d'honneur. Et cela doit aboutir, à condition qu'on ne lui tourne pas le dos...

« Tu as dû réciter autrefois, au catéchisme, que le mariage est un sacrement. Tu n'avais peut-être pas compris au juste ce que cela voulait dire : eh bien, c'est tout simplement ce que je viens de t'expliquer.

« Mais au fait, je crois bien que tu l'as un peu perdu de vue, que tu l'as laissé tomber, même si tu ne l'as jamais renié. Lui pourtant ne t'a pas laissé tomber. Tu lui avais donné une parole d'homme : ça vaut ce que ça vaut. Il t'avait donné au baptême une parole de Dieu et ça, ça ne bouge pas. Et l'Église, même s'il y a beaucoup de chrétiens, et même de curés, qui ne sont pas extraordinaires, elle ne le lâchera pas non plus. Eh bien ! parce que le mariage doit imiter son propre amour, il entend que la parole par laquelle vous deviendrez époux soit aussi solide que la sienne. Et il la rendra telle si vous vous laissez faire par lui.

« Tu vois que tu as besoin de lui... Ce serait peut-être le moment de le retrouver. Qu'en penses-tu ?

« Il y a dix ans, quinze ans, pour ta communion solennelle, tu t'es sérieusement approché de lui : ce serait peut-être le moment de recommencer.

« Tu es peut-être embarrassé, par ce que tu ne sais plus très bien. Ne t'inquiète pas, tu n'es pas le premier à qui cela arrive. Il suffit seulement que tu veuilles être sincère comme aujourd'hui. »

Arrive le moment fixé pour la confession. On s'arrangera pour avoir bien son temps, sur rendez-vous, plutôt que de le laisser s'incorporer à une file d'habitues qui s'impatientent.

Pratiquement, l'examen de conscience, que le confesseur dirigera, se fera en même temps que l'accusation. On commencera par le plus facile : les commandements de l'Église.

Des excuses prétendues insurmontables seront mises en avant pour justifier l'abstention totale de toute pratique religieuse. On tâchera de lui faire reconnaître que, s'il y a eu souvent des excuses réelles, il y a eu aussi un petit peu de négligence. Sans trop préciser la cadence déclarée obligatoire par l'Église, on lui fera prendre la résolution de faire davantage. Excellente occasion de lui rappeler ce que sont la messe et la communion.

On lui montrera aussi que lui, qui se déclare si attaché à l'Église catholique, ne peut pas prendre de moyen plus sûr pour l'anéantir sur le plan local que de s'abstenir systématiquement de participer à ses assemblées : que deviendrait l'Église si tous les baptisés faisaient comme lui ?

Après avoir parcouru le domaine « facile » de la pratique religieuse on pourra le féliciter de sa sincérité. Et l'inviter à garder la même sincérité sur des sujets où elle est plus difficile : on y parvient généralement. Et l'on parcourt ensemble le Décalogue.

On pourra obtenir une contrition, dont on peut espérer que le

Seigneur se contentera, en évoquant de façon rudimentaire la théologie de l'Alliance : Dieu fidèle à sa parole, la créature infidèle. Mauvaise manière de préparer une alliance entre créatures dans laquelle on souhaite une fidélité totale...

En général, on aura la joie de constater que les confessions de fiancés sont nettement supérieures à celles de nombreux pascatins. Si le Directoire nous donne la consigne d'absoudre ceux-ci, on peut et doit certainement absoudre ces fiancés-là : ils ont fait le peu qu'ils pouvaient faire.

Cette catégorie de paroissiens n'étant généralement pas de ceux qui veulent communier à la messe du mariage — si tant est qu'ils en acceptent une — ils viendront généralement communier la veille. Il y a alors tout avantage à les convoquer *extra missam*. Là, sans être gêné par l'assistance — pourtant bien maigre — de la messe matinale, on pourra diriger leur préparation et leur action de grâce.

On pourra même tenter de les garder encore un peu, bien qu'ils se disent très pressés — il y a tant de courses à faire — pour un ultime entretien, fallût-il pour y parvenir leur offrir le petit déjeuner... Et parfois, oubliant qu'ils sont si pressés, ils laisseront l'entretien se prolonger. A nous de savoir utiliser ces instants précieux.

Ainsi, le Seigneur aidant bien plus que nous, est-il possible d'obtenir que, dans l'humble mesure qui leur est accessible, ils se marient sincèrement devant Dieu, et qu'ils perçoivent une différence entre ce qu'ils font à l'église et ce qu'ils faisaient une demi-heure avant à la mairie.

Vraisemblablement — ne nous faisons pas d'illusions — la plupart retomberont dans l'indifférence. Mais ils feront certainement partie de la catégorie des sympathisants, et il nous sera facile d'obtenir beaucoup plus de leurs enfants. Et ce mariage sérieusement contracté fera étape dans leur vie. En cas de retour ultérieur à la vie chrétienne intégrale, ou du moins *in extremis*, ils pourront s'appuyer sur cette étape comme ils se sont appuyés, lors du mariage, sur une communion solennelle qu'ils estiment sérieusement faite.

CEUX QUI IGNORENT TOUT

Vient ensuite le cas, plus difficile, de l'ignorance totale, absolue des baptisés qui n'ont reçu aucune instruction religieuse, ne se sont jamais posé aucune question, mais — ceci est important — n'ont jamais pris position contre la révélation chrétienne.

Ils sont donc autant que quiconque capables de l'accueillir et d'entrer généreusement dans ses obligations, mais à condition qu'une préparation sérieuse leur soit assurée.

Théoriquement, le Droit canonique suggère qu'on les instruisse avant le mariage, pour les préparer à la confession et à la première communion.

Mais en fait ils viennent nous trouver au moment de la publication

des bans, quand la date est fixée, les invitations faites, le traiteur retenu : *parata sunt omnia*. Il est impensable que l'on puisse proposer un délai. L'exiger serait aller au-devant d'un mariage civil.

Je crois que nous serons unanimes à convenir qu'une première communion, ou même une simple confession préparée en deux ou trois entretiens bâclés serait un manque de respect envers les choses saintes et une formalité sans lendemain. Malheureusement, cela se fait encore quelquefois.

Les confrères qui l'exigent sont hantés à la pensée qu'aucune confession ne précédera le mariage. Mais ces pauvres gens sont-ils capables d'absolution ? Et n'oublions pas qu'après une faute grave — mais sont-ils capables de fauter gravement ? — l'Eucharistie est le seul sacrement qui exige un état de grâce recouvré, si contrit que l'on soit, par l'absolution : ceci de droit ecclésiastique. Mais sont-ils capables de contrition ? Nous sommes en pleine incertitude.

Ignorant totalement les exigences du sacrement vis-à-vis de la conscience chrétienne, ils sont dans la bonne foi. Le pasteur sera bien inspiré de les y laisser sur ce point précis.

Il a néanmoins le devoir d'éveiller leur inquiétude sur un plan plus général : « Tu te dis catholique sans savoir ce que c'est. Tu fais une démarche de catholique sans en percevoir la portée. Tu feras baptiser tes enfants sans savoir dans quel monde les introduira le baptême. Tu les enverras au catéchisme sans savoir de quoi on leur parlera. Entre nous, est-ce que c'est normal ? Tu ne peux tout de même pas rester toute ta vie dans cet état. Il faut essayer de savoir de quoi il s'agit.

« Tu prendras bien ton temps. Après le mariage nous en reparlerons. Tu viendras à l'église aux grandes fêtes, quand il y a beaucoup de monde : personne ne te remarquera ces jours-là. Tu verras ce qui se passe, tu écouteras ce qui s'y dit. Si cela t'intéresse tu reviendras plus souvent. A l'occasion, je pourrais te passer des livres. Et quand tu auras compris que la vie chrétienne peut t'apporter quelque chose, nous aurons ensemble quelques entretiens pour compléter ton instruction, puis en une grande fête, une nuit de Pâques ou de Noël, par exemple, tu communieras avec l'assistance.

« Ce n'est ni à moi ni à ta fiancée qu'il faut promettre cela, mais à Dieu.

« Car tu admets bien — c'est tellement évident ! — qu'il y a un Dieu ? Eh bien, avant ton mariage, un de ces soirs, prends un petit moment, mets-toi en face de lui. Dis-lui combien tu regrettes de ne pas savoir ce qu'il a dit au monde, ni ce qu'il a fait pour nous. Promets-lui d'essayer de le savoir. Demande-lui de t'aider à y voir clair. Et puis repasse ta vie sous ses yeux. Demande-toi s'il n'y a pas des choses que tu as faites et que tu préférerais, sous son regard, ne pas avoir faites. Désavoue-les très simplement, et dis-lui que ça va changer... »

Quand il s'agit de la femme, on peut lui suggérer de se préparer à faire sa première communion avec son premier enfant, en suivant pas à pas son instruction religieuse, et en commençant en même temps que lui à fréquenter l'église. Nous avons eu dans notre paroisse,

à la suite de semblables progressions, quelques réussites totales allant jusqu'à la communion hebdomadaire.

Dans le sens opposé, j'ai connu une jeune femme qui, après plusieurs mois d'instruction religieuse très suivie, a déclaré ne pas se trouver une foi suffisante pour communier et vouloir attendre d'y voir plus clair... Je n'ose pas dire que cet échec ne fut pas sensible au catéchiste, mais il était signe d'un sérieux auquel on doit rendre hommage.

Il arrive que la partie la plus avertie a fait promettre à l'autre de faire sa première communion, voire de se faire baptiser ou d'abjurer des doctrines non catholiques. Ces « conversions » sont généralement fort décevantes, il vaut mieux être très circonspect devant elles. Et quel que soit le désespoir de la partie bien intentionnée qui essaie de les provoquer, on a le devoir de modérer, voire de décourager le postulant :

« Tu ne peux pas promettre à qui que ce soit de faire une démarche dont tu ignores la portée et les obligations. Tu peux seulement promettre de te documenter. Nous n'avons plus le temps de le faire sérieusement avant le mariage. Nous en reparlerons plus tard. » Et l'on demande, s'il y a lieu, une dispense de l'empêchement de religion mixte ou de disparité de culte.

CEUX QUI NE CROIENT PAS

Il y a enfin le baptisé qui a reçu dans son enfance une instruction religieuse normale, mais qui n'a plus la foi. On le trouve souvent parmi les demi-intellectuels, ceux qui ont lu n'importe quoi sans préparation suffisante. Ils jugent de très haut, avec ironie, la doctrine, le culte, les activités de l'Église. Le mariage religieux est la dernière concession faite aux « préjugés » de leur famille. Peut-être, pour éviter de froisser les parents, leurs enfants seront-ils baptisés, mais ils n'auront jamais aucune instruction.

Si les deux futurs étaient dans ces dispositions, il est clair que, même pour déférer au désir des parents, le mariage religieux ne devrait pas avoir lieu.

Mais le plus souvent, le non-croyant accepte d'aller à l'église à cause des exigences de l'autre partie qui ne veut mener la vie conjugale qu'à cette condition. Parfois le motif est plus noble : « Je suis persuadé que si j'avais insisté, elle aurait renoncé au mariage religieux. Mais elle aurait agi contre sa conscience, et je ne voudrais pas qu'elle le fasse à cause de moi. »

La partie croyante fait certainement une imprudence en envisageant un tel mariage. Mais généralement le prêtre l'apprend trop tard pour le déconseiller utilement. Et comme on ne peut pas pour autant la laisser dans le péché grave, il faut célébrer le mariage sacramentel.

Il fut un temps où des curés fort zélés croyaient avoir tout sauvé en obligeant l'incroyant à venir se confesser, et s'il ne venait pas, en l'humiliant le jour de son mariage, au besoin en exigeant, avant

qu'il prenne place dans le fauteuil, qu'il entre dans le confessionnal *coram populo*. Je ne sais ce qui s'y passait. En tout cas rien, semble-t-il, qui puisse tourner à la gloire de Dieu et au salut de cette âme. Je ne sais s'il y a encore des tenants de cette manière énergique.

Nous préférons le mettre à l'aise, quand il déclare ne pas avoir la foi, en le remerciant de sa sincérité. Nous reconnaitrons volontiers que si ce n'étaient les convictions chrétiennes de l'autre partie, le mariage religieux ne s'imposerait pas. A propos de confession et de communion, nous préciserons bien qu'il n'a pas à faire des démarches dont l'objet est pour nous de valeur infinie, mais qui, pour lui, n'ont aucune consistance. Si l'entretien prend une tournure confiante, pourquoi ne pas essayer de lui faire entrevoir qu'il existe tout un monde auquel il n'a pas accès pour le moment, et de lui faire abandonner toute position définitivement raidie. De lui faire admettre que si l'inquiétude se présente un jour, il a certes le droit de se débattre (tous les grands convertis se sont débattus), mais qu'il ne peut la repousser indéfiniment sans examen.

On ne peut lui demander plus. S'il prend sincèrement cette attitude, il aura fait *quod in se est*, à condition, puisqu'il accepte le mariage religieux pour satisfaire aux exigences d'une conscience chrétienne, qu'il en accepte, outre le rite, la législation et la morale. Question de simple loyauté.

Tels sont les matériaux que l'un des vôtres apporte dans le difficile chantier de la reconstruction chrétienne. Joint à ceux, sans doute meilleurs, que vous aura déjà suggérés votre expérience et votre zèle, ils permettront peut-être d'éviter que les candidats au mariage, si imperméables qu'ils paraissent aux choses surnaturelles, ne trouvent en nous que des fonctionnaires de l'état-civil revêtus d'une soutane.

Souhaitons surtout que devienne moins nombreuse la clientèle justiciable de la préparation élémentaire trop longuement décrite ici, et dans laquelle, pourtant, force nous est bien de nous entraîner et de nous perfectionner pour le moment. Souhaitons au contraire qu'augmente le nombre des chrétiens qui pourront profiter au maximum des progrès que l'Esprit-Saint a fait faire, dans l'Église du XX^e siècle, à la spiritualité conjugale.

A. GURGAND.